

Question 4

du groupe UDC, par le député Eric Jacquod, concernant: le Conseil d'Etat contre les droits populaires aux frais d'economiesuisse?

Dans des annonces publiées dans la presse, les membres du Conseil d'Etat apparaissent in corpore pour combattre l'initiative populaire «accords internationaux: la parole au peuple». Le collège gouvernemental croit même pouvoir soutenir que ses positions dans les consultations fédérales sont identiques à l'expression de la volonté populaire.

Conclusion: Qui a financé ces annonces et comment les membres de l'Exécutif cantonal justifient-ils une telle ingérence dans une affaire éminemment législative dans laquelle, à l'évidence, l'intérêt du canton n'est pas en jeu?